



**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
Exercice 2016**

SOMMAIRE

Préambule	3
PARTIE I : Contexte général et local	4
I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	4
II. UNE SITUATION FINANCIERE STABILISEE EN 2015 :.....	5
A. UNE EPARGNE BRUTE MAINTENUE EN 2015 :.....	6
a. Une relative dynamique des recettes fiscales amortissant en partie la baisse des dotations :	6
b. Une décélération du rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement :.....	8
c. Une Epargne Brute qui reste satisfaisante :.....	9
B. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS REALISEES PARTIELLEMENT :....	10
C. LA DETTE :.....	12
D. L'Epargne Brute et la capacité de désendettement :.....	13
PARTIE II : Une rétrospective 2015 qui oriente les perspectives budgétaires 2016	14
I. SCENARIO D'EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
A. Des ressources de fonctionnement en diminution : - 6 %.....	15
a. Les recettes fiscales : une prévision en hausse de 1.13% (à périmètre constant hors TEOM)	15
b. Les recettes non fiscales : une baisse de 3 321 K€.....	18
B. Les charges de fonctionnement de la ville de Pontault-Combault :.....	21
a. Les charges de personnel (Chapitre 012) : 32 300 K€.....	21
b. Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 9 302 K€.....	24
c. Les subventions et autres charges de gestion courante (Chap. 65) : 5 503 K€.....	24
d. Les frais financiers :	24
e. Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :	24
II. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :.....	25
A. La programmation 2016 :	25
B. Les recettes d'investissement :	26
a. Les ressources propres :.....	26
b. L'emprunt :	26
PARTIE III : Eléments de prospective financière 2016-2020	27
Conclusion	28

Préambule

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et leurs groupements sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil sur les orientations à donner à leur budget, et ce dans un délai de 2 mois précédent l'examen et le vote de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire qui participe à l'information des élus par une présentation rétrospective de l'évolution de la situation financière de la collectivité tout en permettant d'engager la discussion sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif 2016.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière proposée qui conciliera réalisation des projets de la mandature et pérennisation de la santé financière de la commune.

PARTIE I : Contexte général et local

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Depuis 2012, le redressement de l'économie française, par la réduction du déficit public et la restauration de la compétitivité économique, constitue l'objectif central de la politique économique Française.

Après trois années de faible croissance, l'année 2015 amorce une reprise de l'activité avec une croissance moyenne de 1.2% ; la consommation des ménages, malgré un taux de chômage toujours élevé, enregistre une reprise modérée favorisée par une inflation quasi nulle (0.2%) ; l'investissement des entreprises reste encore timide malgré cette phase de reprise économique.

La croissance française bénéficie cependant du soutien de facteurs exogènes :

- la baisse du prix du pétrole induisant des gains de pouvoir d'achat,
- la faiblesse de l'euro améliorant la compétitivité des entreprises,
- et la bonne conjoncture de nos principaux partenaires d'échange (Allemagne, Etats-Unis, Espagne et Royaume-Uni) devant également profiter à la croissance française,

autant de facteurs qui ont permis de maintenir le ratio de déficit public à 3.6% du P.I.B. en 2015.

Dans ce contexte, la Loi de Finances 2016 construit sur une hypothèse de croissance du PIB de 1.5 % et une inflation mesurée de 1% repose, pour une large part, sur la maîtrise des dépenses publiques :

- **Un objectif incontournable d'assainissement des finances publiques (3.3% en 2016) :** le plan d'économies de 50 milliards d'euros se poursuit jusqu'en 2017 et ce sont 3.67 milliards d'euros de contribution au redressement des comptes publics que supporteront les collectivités locales, ponction DGF répartie au prorata du poids de chaque collectivité dans les recettes totales. Le bloc communal supportera près de 57 % de cette contribution. La réforme de l'architecture de la DGF prévue par le PLF 2016 et dont l'objectif est de simplifier le dispositif, de réduire les écarts de DGF/habitant et de l'adapter aux évolutions institutionnelles, a été reportée au 1^{er} Janvier 2017.
- **Le renforcement du soutien de l'Etat à l'investissement local :** le Fonds de soutien à l'investissement local, qui passe de 423 millions d'Euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016, concernerait principalement la construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants tandis que l'éligibilité au FCTVA, avec un taux maintenu à 16.404 %, sera étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, à celles de la voirie, et aux investissements liés au haut débit réalisés à compter du 1^{er} Janvier 2016.

L'effort demandé aux collectivités territoriales sera atténué, pour les plus fragiles financièrement, par la progression et le recentrage des dispositifs de péréquation verticale.

Ainsi la LF 2016 supprime la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) qui sera redistribuée par l'intermédiaire de deux dotations existantes : la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). S'agissant de la péréquation horizontale, si les fonds dédiés au Fonds de Solidarité Région-Ile-de-France (FSRIF) sont reconduits en volume pour 2015, la LF 2016 introduit de nouvelles dispositions permettant de renforcer le caractère « péréquateur » du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) par une redistribution entre collectivités locales.

Par ailleurs, la baisse des dotations de l'Etat pour 2016 s'accompagne d'une politique régressive du Conseil départemental en terme d'aide aux Seine-et-Marnais que ce soit pour bébé-bonus, l'aide aux transports scolaires (collégiens, mobil 'études, carte Imagine'R), la baisse des subventions aux associations de prévention spécialisée, au monde sportif et culturel ou l'augmentation de 15% du taux de foncier bâti. La ville ne pourra pas, à elle seule, compenser l'ensemble de ces reculs.

De plus, le Conseil départemental a choisi de suspendre sa politique en faveur de la petite enfance. Ne souhaitant ni supprimer de solutions d'accueil de la petite enfance, ni pénaliser les familles, la ville se voit contrainte de n'inscrire que 50 % de l'engagement annuel du Département qui existait dans cette politique, soit 126 000 € et de s'apprêter à devoir faire face au financement résiduel.

Enfin, le Conseil départemental a mis fin aux engagements de la précédente majorité en terme de contractualisation. Le contrat départemental de territoire qui devait cofinancer des projets de territoire à hauteur de 700 000 € par an pendant 6 ans sera remplacé par une politique contractuelle encore inconnue près d'un an après le changement de majorité mais reposant essentiellement sur les intercommunalités.

Cette situation, comme le changement de majorité au Conseil Régional, impose pour ce budget, concernant les participations, une très grande prudence.

II. UNE SITUATION FINANCIERE STABILISEE EN 2015 :

Contrairement à la tendance générale, la ville de Pontault-Combault dégage une épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement retraité des cessions) qui représente, en 2015, près de 7 % des recettes réelles de fonctionnement (niveau acceptable pour les collectivités locales).

Autrement dit, près de 7% des recettes réelles de fonctionnement, soit 3 894 K€, seraient disponibles pour financer l'investissement.

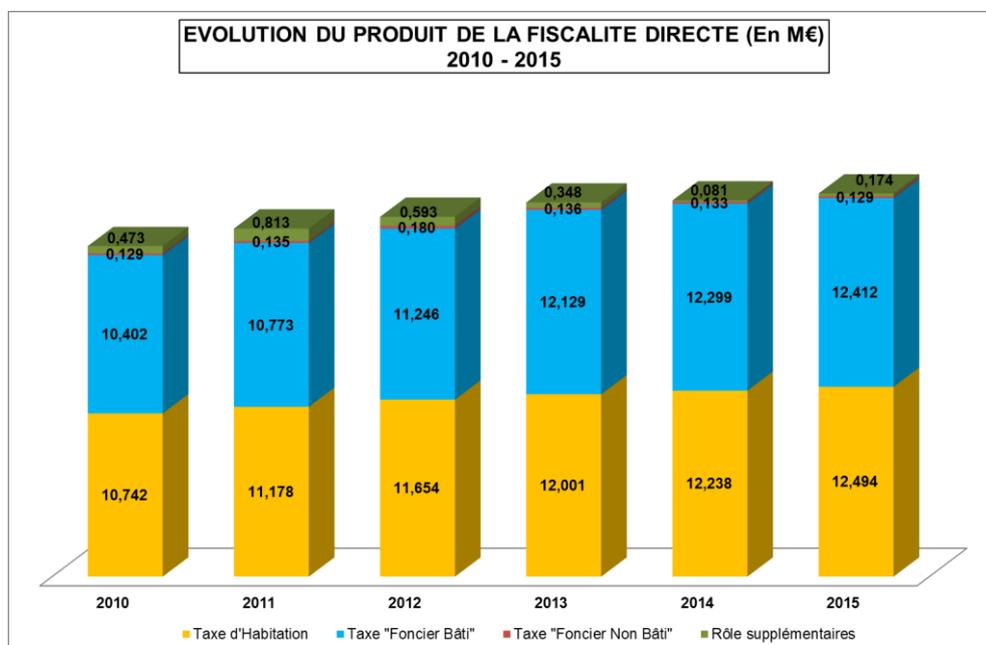
A. UNE EPARGNE BRUTE MAINTENUE EN 2015 :

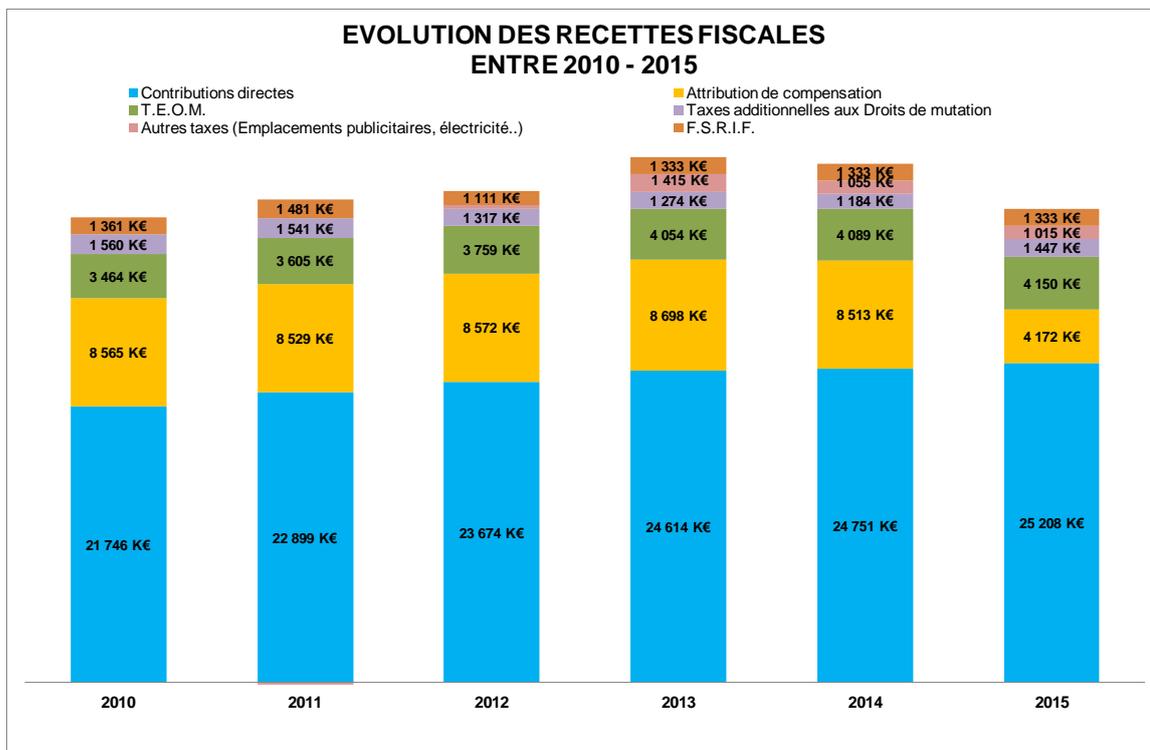
L'épargne brute s'établirait, à la clôture de l'exercice 2015, à 3 894 K€, soit une hausse de 11 % par rapport à 2014. Il convient toutefois de relativiser ce niveau d'épargne : en effet, l'exercice 2015 a bénéficié de l'impact des rattachements 2014 qui abonde l'épargne brute de 460 K€.

Les efforts de rationalisation de la dépense publique menés par l'ensemble des services de la commune ont permis de freiner le rythme de progression des dépenses de fonctionnement qui enregistrent un net ralentissement avec + 0.6 % en 2015 (+ 196 K€) contre + 4 % en 2014 ; les recettes quant à elles, malgré une nouvelle baisse substantielle du principal concours financier de l'Etat (DGF), progressent de 2.6 % (+1 394 K€).

a. Une relative dynamique des recettes fiscales amortissant en partie la baisse des dotations :

⇒ Les **recettes fiscales (hors attribution de compensation (AC)) ont enregistré une croissance moyenne de 742 K€** en 2015 malgré la stabilité des taux d'imposition municipaux, essentiellement portée par les contributions directes (TH et TF) pour 417 K€, le produit des Droits de Mutations (DMTO) qui bénéficie d'une légère reprise du marché de l'immobilier (+263 K€), et la TEOM pour 62 K€.

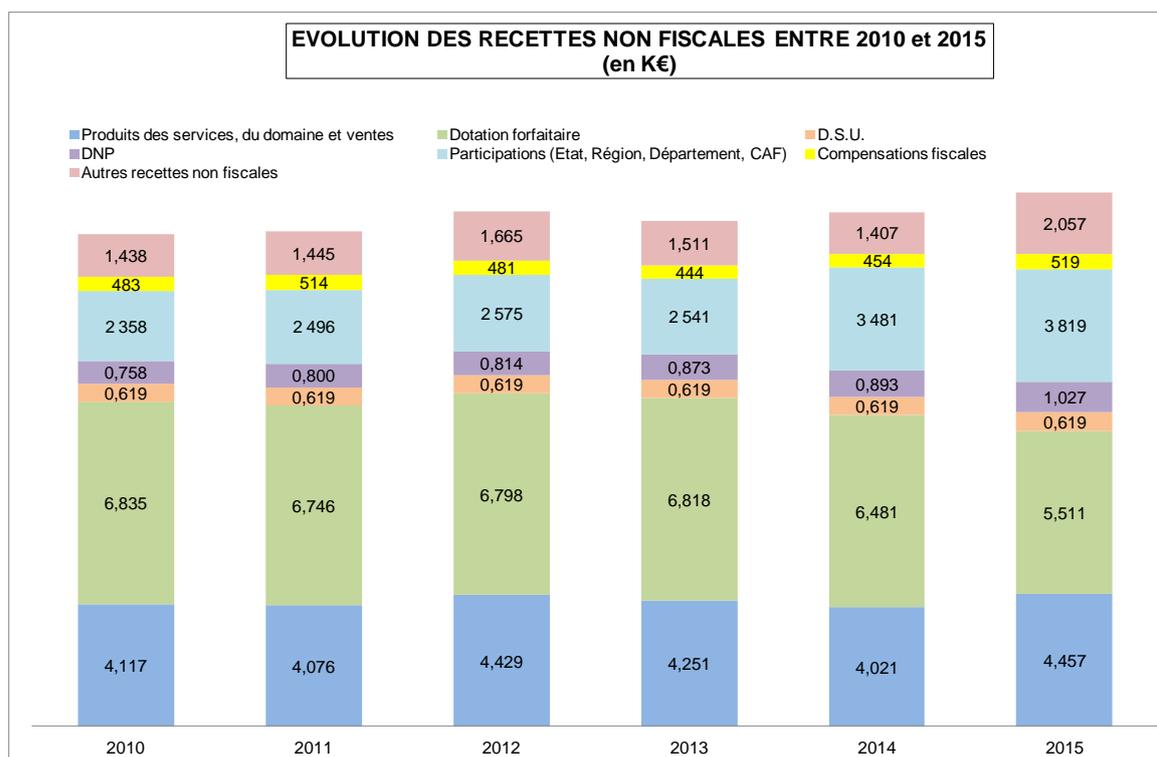




⇒ les **recettes non fiscales** (Concours financiers de l'Etat, participations Etat, Département, CAF, compensations fiscales, participation des familles...) **progressent globalement de 2% (+ 652 K€)** et ce malgré la contribution de la ville de Pontault-Combault à l'effort de redressement des comptes publics, la DGF ayant été ponctionnée de 970 K€ en 2015 ; l'évolution des postes, énumérés ci-après, a permis d'absorber en partie la baisse des concours financiers de l'Etat :

- des recettes générées par l'activité des services (restauration scolaire, crèches, centres de loisirs,...) en hausse (+ 437 K€) à mettre naturellement en parallèle des dépenses elles aussi en augmentation pour ces services
- des recettes exceptionnelles liées notamment à :
 - une régularisation des moyens et prestations mis à disposition de la CABF au titre de 2014 et 2015 (312 K€),
 - des remboursements d'assurance (315 K€), divers (22 K€)
- la DNP (dotation nationale de péréquation) enregistre une recette supplémentaire de 134 K€ tandis que les compensations fiscales augmentent de 65 K€.

⇒ On notera également une augmentation des participations (Etat, région, département et CAF) sur 2015 (+ 337 K€)



A la clôture de l'exercice 2015, les recettes réelles de fonctionnement évolueraient de 2,6% par rapport à 2014 et s'établiraient à 55,333 millions d'euros, soit, **1 471 € / habitant (Pop. INSEE 2015) contre 1 587 € / habitant pour les communes de même strate appartenant à une CA** (source : Fiche financière 2014 – AMF-LBP).

b. Une décélération du rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement :

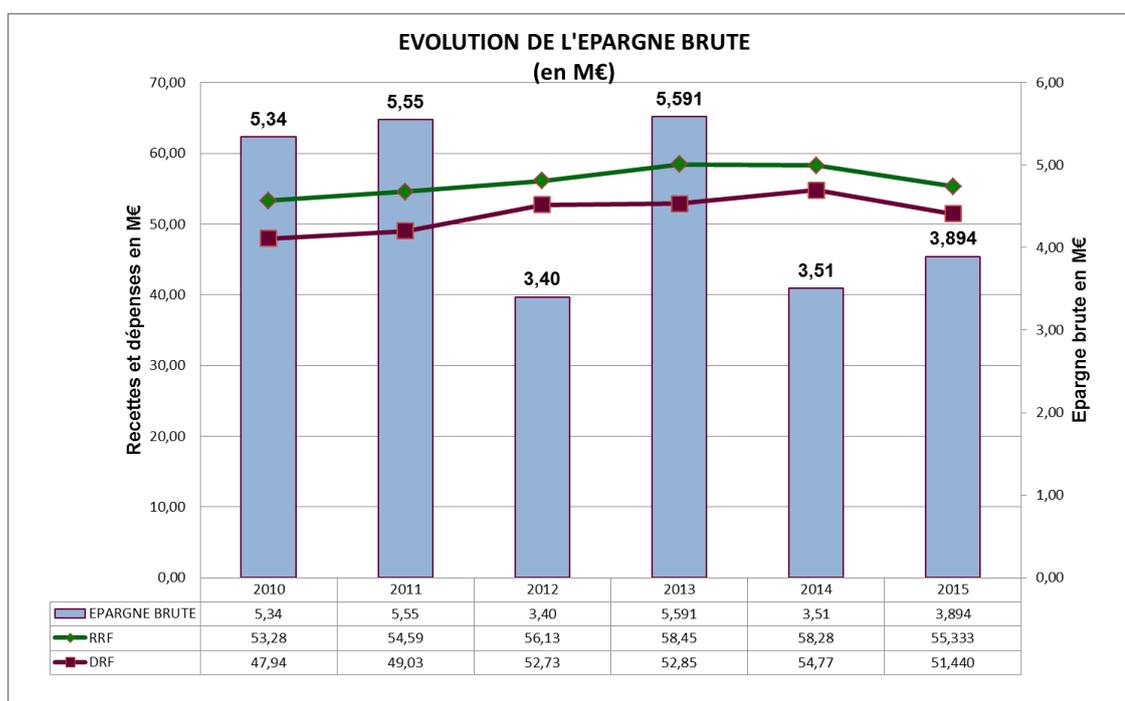
La ville de Pontault-Combault commence à voir le fruit d'un travail de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement (+0.6 % en 2015 contre +4 % en 2014) par des choix opérés mobilisant tous les acteurs de la vie publique (rediscussions des contrats d'objectifs avec les associations, mutualisation du personnel, réorganisation des services de la ville, rationalisation des dépenses de gestion courante, économie sur les fluides, intégration de la négociation dans les marchés publics,...). Après retraitement, il est à noter que :

- ⇒ les **dépenses de gestion courante** se situent à un niveau quasi stable par rapport à l'exercice 2014 (- 0.84 %) ;
- ⇒ Les **charges de personnel** n'augmentent que de 1.44 % (+ 468 K€) en 2015 ;
- ⇒ Le poste « autres charges de gestion courante » diminue de 2.51 % : un travail d'analyse financière entrepris avec les associations et les syndicats intercommunaux en 2015, a permis d'ajuster l'enveloppe qui leur était affectée.
- ⇒ Enfin, les frais financiers, suivent le cycle d'investissements de la commune et sont stables en intégrant les intérêts courus non échus

Au 31/12/2015, les dépenses réelles de fonctionnement 2015 enregistreraient une évolution limitée à 0.4% et s'élèveraient à 51,439 millions d'euros, soit **1 367 € / habitant (Pop INSEE 2015) contre 1 400 € / habitant pour les communes de même strate appartenant à une CA** (source : Fiche financière 2014 – AMF-LBP).

c. Une Epargne Brute qui reste satisfaisante :

Un net ralentissement du rythme de progression des dépenses de fonctionnement (+0.6 %) et une évolution plus dynamique des recettes (+2.6 %) qui bénéficie de l'impact de rattachements 2014 (460 K€) conduit à un niveau épargne brute (autofinancement hors cessions) qui reste relativement satisfaisant.

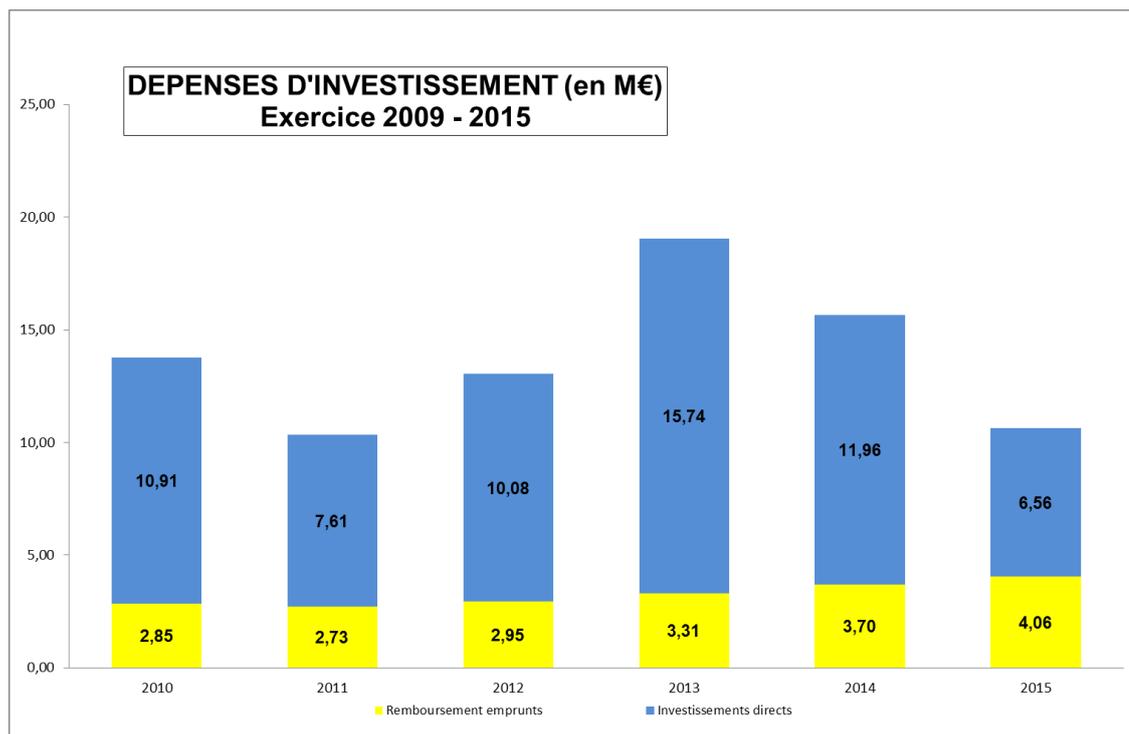


A la clôture de l'exercice 2015, l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement, hors cessions) s'établirait à 3,894 millions d'euros, un niveau largement satisfaisant au regard des orientations arrêtées pour le BP 2015 (Objectif : 2 600 K€).

En 2016 encore, le budget fixera à la fois un seuil minimum d'autofinancement en dessous duquel la collectivité ne souhaite pas descendre et un niveau d'investissement « plancher » pour entretenir son patrimoine et développer de nouveaux projets.

B. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS REALISEES PARTIELLEMENT :

L'année 2015 se caractérise par la mise en place d'un nouveau cycle d'investissement de début de mandat et par le retard qu'a fait prendre aux procédures la nouvelle élection du mois de juin. Il en résulte une décélération des investissements réalisés et un décalage entre la programmation et la réalisation effective.



Le remboursement du capital de la dette (4 058 K€) nécessite la mobilisation de 49 % des ressources propres disponibles (épargne brute, FCTVA, taxe d'aménagement, fonds de concours...); le solde permet néanmoins **d'autofinancer à hauteur de 64 % les dépenses réelles d'investissement (hors emprunts et opérations non patrimoniales)** qui s'établissent en 2015 à **6 388 K€** dont 1 431 K€ de restes à réaliser 2014 :

Réalisation PPI 2014 (Reports) :

• Bâtiments scolaires et centres de loisirs :	77 K€
• Hôtel de Ville (Parvis, esplanade, salle des mariages ...)	25 K€
• Autres bâtiments publics	11 K€
• Autres matériels de voirie	12 K€
• Sports (gymnases, stades,...)	42 K€
• Culture (Cinéma Apollo, Salle des fêtes)	72 K€
• Centre social	42 K€
• Eclairage public	339 K€
• Voiries	627 K€
Total réalisation PPI 2014 :	1 247 K€
Total réalisation hors PPI 2014 :	184 K€

Réalisation PPI 2015 :

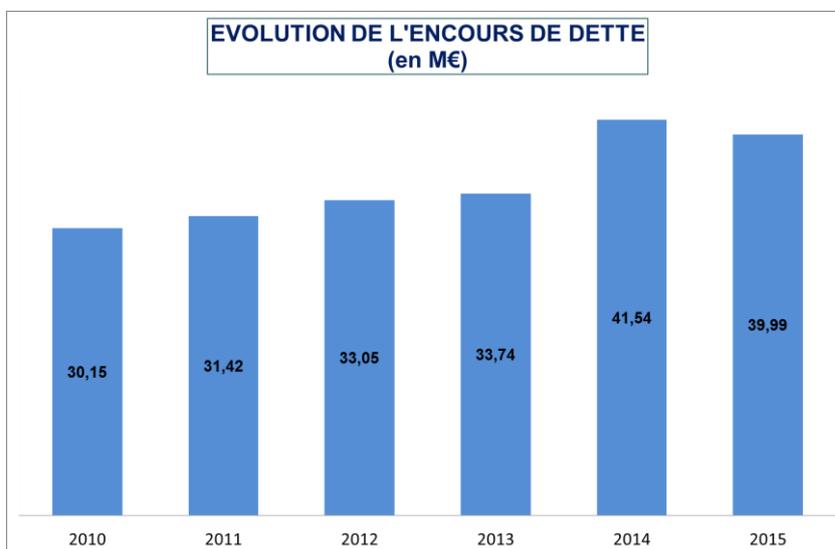
• Bâtiments scolaires et centres de loisirs :	866 K€
• Hôtel de Ville (Accessibilité handicapés, salle du conseil ...)	189 K€
• Autres bâtiments publics	47 K€
• Signalisations	49 K€
• Sports (gymnases, stades,...)	332 K€
• Culture (Cinéma Apollo, Salle des fêtes, MJC)	571 K€
• Centre social	116 K€
• Propreté urbaine (matériel roulant)	125 K€
• Eclairage public	31 K€
• Voiries	472 K€
• Aménagements urbains / environnement	266 K€
• Travaux pôle gare :	166 K€
• Sécurité (Polices nationale, municipale, protection civile)	779 K€
• Immeubles de rapport :	16 K€
Total réalisation PPI 2015 :	4 025 K€
Total réalisation hors PPI 2015 :	932 K€

Le besoin de financement résiduel, soit 2 338 K€ a été principalement financé par un recours à l'emprunt souscrit à hauteur de 2 500 K€ (5 000 K€ inscrits au BP).

C. LA DETTE :

Le programme d'investissement ambitieux et volontariste mené par la ville s'est nécessairement traduit par un recours à l'emprunt. Le stock de dette s'établit à 39 986 K€.

Toutefois, on notera un désendettement à hauteur de 1 558 K€ pour 2015. En effet, si le remboursement de l'annuité en capital de la dette représente 4 058 K€, le recours à l'emprunt a été limité à 2 500 K€.

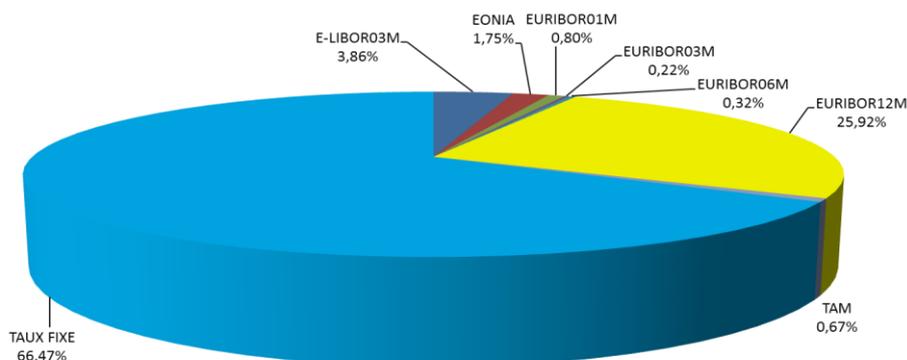


Au 31/12/15 l'encours de la dette s'élève à 39 986 K€ soit **1 063 € / habitant** (PM : Communes de même strate appartenant à une CA (source : Fiche financière 2014 – AMF-LBP) : 1 353 € / habitant)

L'encours de la dette de la ville de Pontault-Combault est réparti entre 39 contrats d'emprunt dont 66.47 % (26 566 K€) en taux fixe et 33.53 % en taux variable (12 987 K€).

Somme de ENCOURS AU 01/01/2016

STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE au 01/01/2016



L'encours de la dette se caractérise par un taux actuariel résiduel de 3.10 %

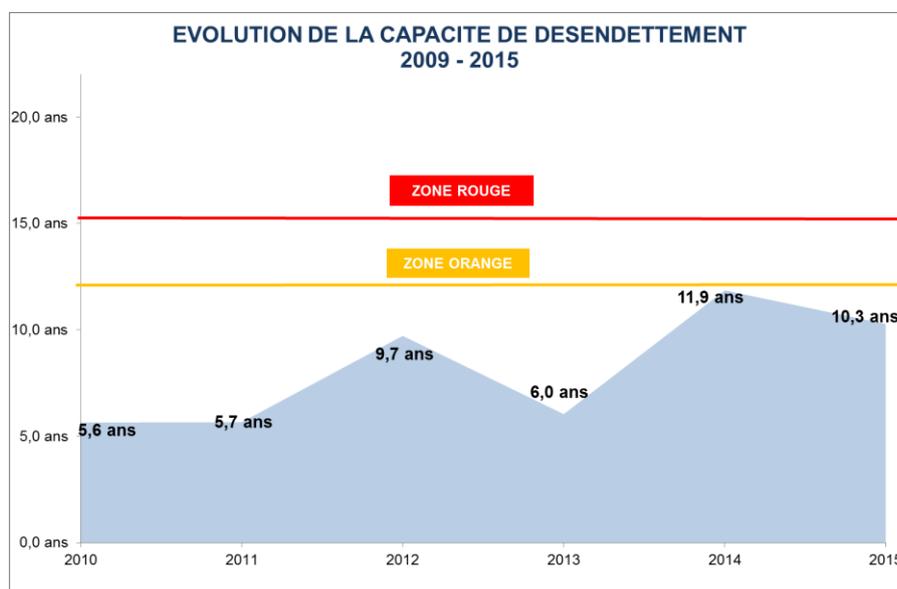
TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
8.00% < taux	0	0,00	0
6.00% < taux <= 8.00%	0	0,00	0
4.99% < taux <= 6.00%	113 967	0,29	2
4.01% < taux <= 4.99%	12 291 342	31,08	12
3.00% < taux <= 4.01%	9 170 833	23,19	5
taux <= 3.00%	17 976 683	45,45	20

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	523 417	1,32	4
de 2 à 5 ans	3 219 405	8,14	9
de 5 à 10 ans	9 803 884	24,79	12
de 10 à 15 ans	15 649 869	39,57	10
au-delà de 15 ans	10 356 250	26,18	4

D. L'Épargne Brute et la capacité de désendettement :

La capacité de désendettement constitue l'indicateur le plus discriminant pour apprécier la solvabilité financière d'une collectivité car il suit les tendances de l'épargne brute et du stock de la dette.

Une épargne brute 2015 évaluée à 3 894 K€ et un stock de dette qui diminue de 1 558 K€ permet de dégager un ratio de solvabilité satisfaisant qui s'établit à moins de 11 ans.



La situation financière de la ville de Pontault-Combault est saine avec une épargne brute de 3 894 K€ représentant 7 % des recettes réelles de fonctionnement et un ratio de solvabilité satisfaisant qui permettrait à la collectivité de se désendetter en moins de 11 ans si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du stock de dette.

PARTIE II : Une rétrospective 2015 qui oriente les perspectives budgétaires pour 2016

L'année 2015 a permis la concrétisation de certains projets municipaux significatifs tels que l'acquisition des locaux de l'ancienne trésorerie en vue de l'installation de la nouvelle antenne du poste de police municipale, des travaux de rénovation de nos équipements sportifs dont le gymnase Condorcet, la remise aux normes de notre déchèterie, les travaux d'aménagements de la place Leclerc, et plus globalement, des travaux d'entretien de nos équipements dont des travaux d'aménagement intérieur du cinéma Apollo, de la salle des fêtes Jacques Brel et du centre social et culturel.

Tout au long de l'exercice écoulé, la ville a également su répondre aux besoins toujours plus forts de nos concitoyens en matière d'éducation, de solidarité, de jeunesse, de sport et de culture tout en soutenant le secteur associatif indispensable au renforcement du lien social.

Les ressources propres d'investissement ont permis d'autofinancer près de 64 % des investissements (6 388 K€), le besoin de financement résiduel a été couvert par un emprunt souscrit à hauteur de 2 500 K€ (5 000 K€ inscrits au BP 2015).

La poursuite de la réforme des rythmes scolaires avec le développement des activités sur le temps périscolaire, l'expérimentation des études dirigées en vue d'une généralisation, le dernier volet d'un dispositif de revalorisation des agents principalement de catégorie B, l'augmentation des taux de cotisations d'URSSAF vieillesse, d'IRCANTEC et de CNRACL corrélés à une nouvelle baisse de la DGF estimée cette année encore à 1 M€, des recettes fiscales atones,... sont autant d'éléments à prendre en compte pour l'équilibre financier de la collectivité en 2016.

2016 sera marquée, une fois encore, par la volonté de maintenir un niveau d'investissement significatif dans un contexte de crise pour mettre en œuvre les projets municipaux et des services de proximité essentiels à la population. Au regard de la nouvelle baisse de la DGF, l'équilibre budgétaire imposera de continuer à utiliser de manière rigoureuse le budget communal. Néanmoins, cela s'inscrit dans la poursuite d'agrégats de stabilisation des finances de la ville annoncés depuis l'année dernière, qui passe par la poursuite des efforts pour cadrer l'évolution de l'ensemble des postes de dépenses et les orientations suivantes :

- stabiliser l'autofinancement autour de 2,6 millions, ce qui correspond à l'autofinancement minimum souhaité ;
- ne pas augmenter la pression fiscale en maintenant les taux communaux pour la 13^{ème} année consécutive
- stabiliser le niveau des nouveaux emprunts autour de 6 millions

Le recul des marges de manœuvre financières qui touche les collectivités locales depuis 2014 et auquel n'échappe pas la ville de Pontault-Combault rend difficile le maintien de l'évolution de l'épargne brute au fil des années ; la poursuite jusqu'en 2017 de la baisse significative du principal concours financier de l'Etat (DGF) à hauteur de 11 Md€ sur la triennale 2015 – 2017 dont 57% sont portés par le bloc communal continue à peser de manière sensible, même si le projet de réforme reporté cette année pourrait amortir quelque peu ces baisses pour notre commune.

La poursuite des efforts nécessaires de maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure néanmoins la pierre angulaire de l'équilibre budgétaire de la ville.

Quant aux investissements, il faut poursuivre une programmation stratégique de l'investissement local en privilégiant les investissements productifs d'économies de fonctionnement.

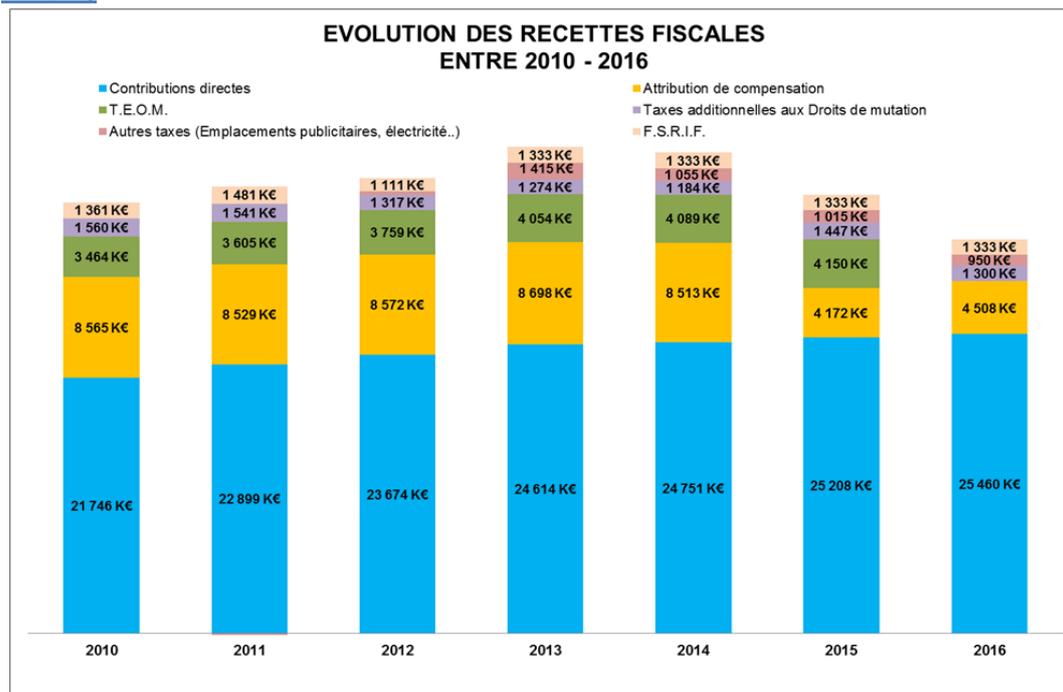
Enfin, la dynamique souhaitée en matière d'investissement dépendra également de la concrétisation de financements venant du Département, de la Région, de la CAF, du STIF, qui sont nos principaux partenaires financiers.

I. SCENARIO D'EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A. Des ressources de fonctionnement en diminution : - 6 %

Alors que les concours financiers enregistreront une nouvelle baisse cette année, ce projet de BP 2016 sera construit pour la 13^{ème} année consécutive avec un maintien des taux de fiscalité locale.

a. Les recettes fiscales : une prévision en hausse de 1.13 % (à périmètre constant hors TEOM)



L'Assemblée Nationale a permis de conserver une dynamique des bases fiscales en maintenant une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1% pour 2016, en ligne avec l'inflation.

- ⇒ Les **contributions directes sont projetées à 25 460 K€** et représentent 49,8 % des recettes de fonctionnement de la ville. Le choix de la municipalité, répondant au souhait de ne pas faire subir aux foyers de notre commune une pression fiscale supplémentaire, la prospective financière retiendra comme hypothèses budgétaires une évolution des bases de 1,5 % dont 1 % au titre de la revalorisation forfaitaire et de stabilité des taux, soit une recette prévisionnelle supplémentaire de **+ 252 K€ pour 2016** (dont 50 K€ de rôles complémentaires) :

(En millions d'euro)		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	Base	40,49	42,13	43,93	45,23	46,13	47,09	47,80
	Taux	26,53%	26,53%	26,53%	26,53%	26,53%	26,53%	26,53%
	Produit	10,74	11,18	11,65	12,00	12,24	12,49	12,68
Taxe "foncier bâti"	Base	37,16	38,49	40,18	43,34	43,94	44,35	45,01
	Taux	27,99%	27,99%	27,99%	27,99%	27,99%	27,99%	27,99%
	Produit	10,40	10,77	11,25	12,13	12,30	12,41	12,60
Taxe "foncier non bâti"	Base	0,16	0,17	0,22	0,17	0,16	0,16	0,16
	Taux	81,15%	81,15%	81,15%	81,15%	81,15%	81,15%	81,15%
	Produit	0,13	0,14	0,18	0,14	0,13	0,13	0,13
Rôles compl./suppl.		0,47	0,81	0,59	0,35	0,08	0,17	0,05
Recettes fiscales		21,75	22,90	23,67	24,61	24,75	25,21	25,46

- ⇒ La CA Paris Vallée de la Marne (CAPVM) exercera, à compter du 1^{er} Janvier 2016, de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires telles que visées par l'article 5216-5 du CGCT modifié par la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015. Le transfert de la compétence est désormais obligatoire pour la « collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

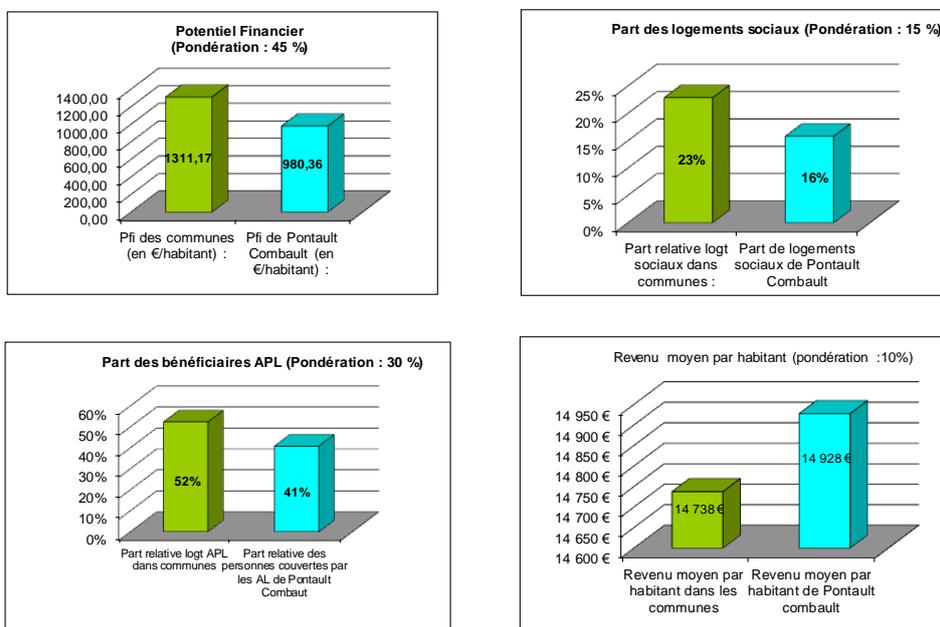
Au regard de la mise en place de ce transfert de compétence, la CAPVM n'ayant pas pu délibérer sur le financement de la compétence avant le 15 janvier 2016, il est acté, à la demande de la préfecture et des services fiscaux un dispositif transitoire d'encaissement de cette TEOM et de reversement à la CAPVM, dispositif neutre.

- ⇒ Le transfert de la compétence « Ordures ménagères », à compter du 1^{er} janvier 2016, fera l'objet d'une évaluation validée par la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT), le solde entre les dépenses et les recettes faisant l'objet d'un ajustement de l'attribution de compensation (AC) pour garantir la neutralité du transfert.

⇒ **La péréquation verticale** : La baisse des dotations de l'Etat en 2016 s'accompagne d'une montée en puissance des dotations de péréquation favorisant la redistribution des richesses entre collectivités « pauvres » et « aisées » : contributrice au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de par son appartenance à la CA La Brie Francilienne, la ville de Pontault-Combault est toutefois restée éligible, en 2015, à la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

Afin de limiter l'impact de la baisse de la DGF, la LF 2016 abonde les crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF tout en resserrant la proportion des communes éligibles afin de mieux soutenir les communes fragiles. Désormais, seuls les 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants seront éligibles à la DSU (659 contre 742 communes seraient éligibles en 2016). En 2015, Pontault-Combault se situait au 517^{ème} / 742). Les critères d'éligibilité reposent sur le potentiel financier (Pfi), les logements sociaux, les bénéficiaires de l'allocation logement et le revenu moyen par habitant.

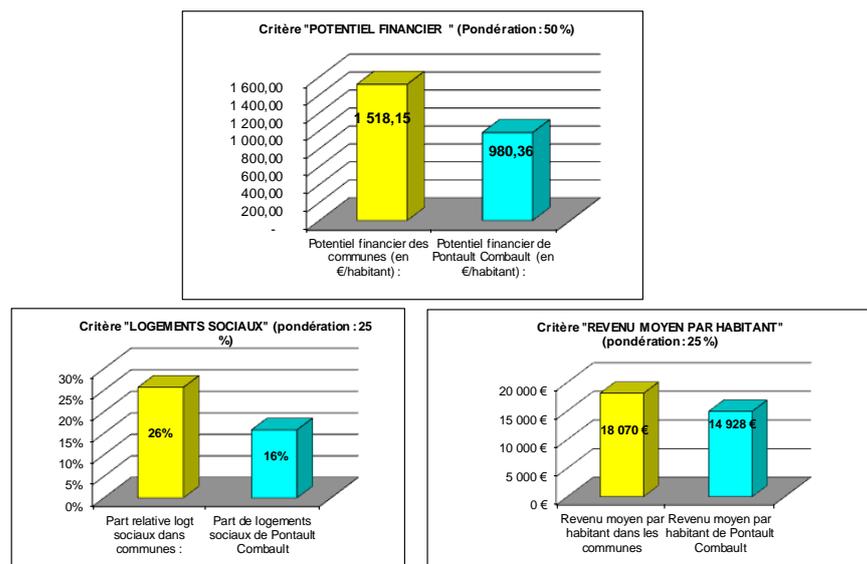
CRITERES D'ELIGIBILITE A LA DSU



Compte tenu des pondérations appliquées à chaque critère, la ville sortirait du dispositif Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) si son potentiel financier (Pfi) passait de 980 €/ habitant à 1 301 € / habitant ou si la part des bénéficiaires APL s'établissait à 41 % au lieu de 15 % actuellement. **Ces évolutions étant peu probables, la ville pourrait continuer à bénéficier de la DSU en 2016, soit 618 K€.**

S'agissant du **Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)**, la LF 2016 a stabilisé l'enveloppe. Compte tenu de son classement en 2015 (134/171) et compte tenu des pondérations appliquées aux critères d'éligibilité : potentiel financier (richesse fiscale par habitant), revenu moyen par habitant, part des logements sociaux au regard des moyennes constatées en Région Ile-de-France la ville resterait éligible, en 2016, à ce fonds.

CRITERES D'ELIGIBILITE AU FSRIF



Simulation "Perte d'éligibilité" :

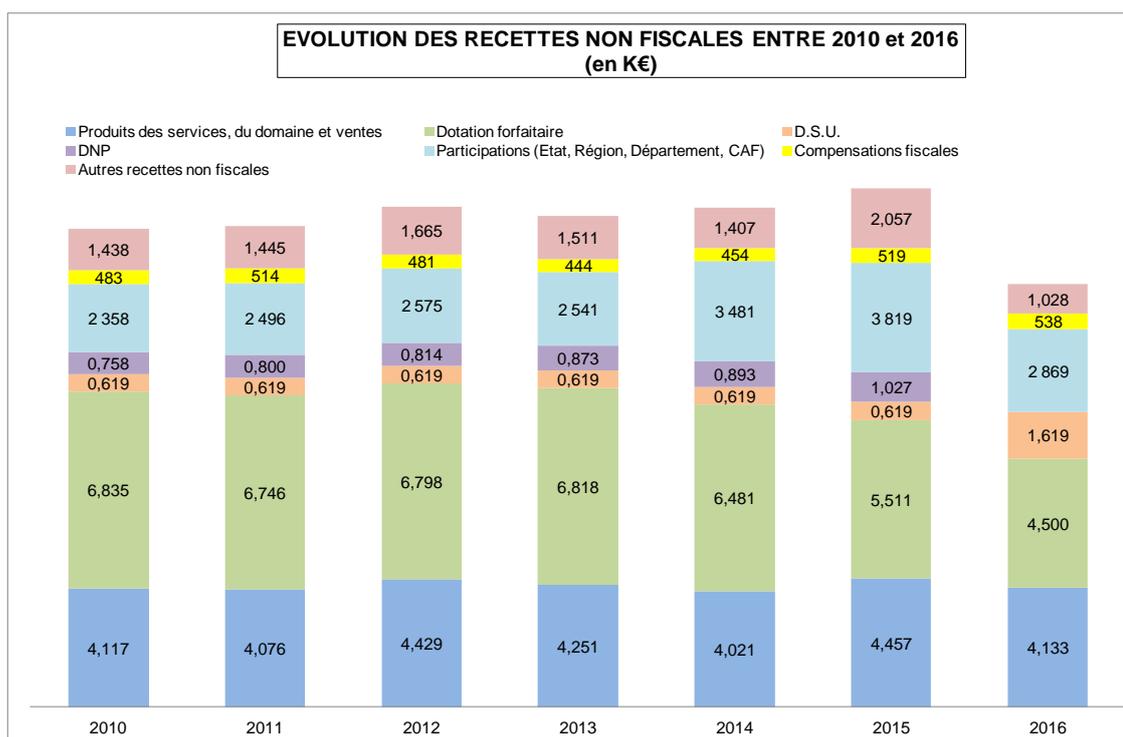
	Situation actuelle	Perte d'éligibilité	Variation
Pfi (en €/habitant)	980,36	1064,83	9%
Part de logements sociaux	16%	16%	
Revenu moyen par habitant	14927,74	14260,05	
Pfi (en €/habitant)	980,36	972,52	
Part de logements sociaux	16%	10%	-38%
Revenu moyen par habitant	14927,74	14260,05	
Pfi (en €/habitant)	980,36	972,52	
Part de logements sociaux	16%	16%	
Revenu moyen par habitant	14927,74	18775,03	26%

Un Pfi qui passerait de 980 €/hab. à 1 065 € / hab. ou la proportion de logements sociaux qui s'établirait à 10 % au lieu de 16 %, ou encore un revenu par habitant qui s'élèverait à 18 775 € conduiraient la ville à une perte d'éligibilité au FSRIF. Ces évolutions étant peu probables pour 2016, ce sont 1 333 K€ qui sont inscrits au BP 2016 au titre du FSRIF.

- ⇒ La **taxe additionnelle sur les droits de mutation** est liée à l'évolution des transactions immobilières qui reste difficile à anticiper. L'inscription a été limitée à 1 300 K€ pour 2016.
- ⇒ Les **autres recettes fiscales** (TLPE, taxe sur l'électricité,...) ont été inscrites pour un montant de 950 K€, soit une baisse estimée de 65 K€ pour tenir d'un décalage de perception constaté en 2015.

b. Les recettes non fiscales : une baisse de 3 321 K€

Les recettes non fiscales sont constituées des dotations de l'Etat (DGF, Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les compensations fiscales....) et des produits perçus par la commune au titre des redevances, des loyers et de l'activité de ses services (restauration, crèches, centres de loisirs,...).



⇒ **Les dotations et concours de l'Etat : 6 657 K€**

La baisse des concours financiers se poursuivra au moins jusqu'en 2017 et ce sont 1 000 K€ que la commune de Pontault-Combault ne percevrait pas en 2016 au titre de **dotations forfaitaires** estimées à ce jour à 4 500 K€.

Les **compensations fiscales** (Exonération TH, TF,...) et les **dotations de péréquation** (DNP, DSU), ont été respectivement projetées à 538 K€ et 1 619 K€.

⇒ Les **participations diverses au financement de projets « enfance – jeunesse »** (Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), Prestations de Services Unique (PSU)....) ont été inscrites à hauteur de 2 869 K€ ; soit une baisse estimée à 490 K€ par rapport à 2015 (après neutralisation des rattachements 2014 pour un montant 460 K€) pesant essentiellement sur les participations :

- CAF : - 231 K€ (PSU, PSO, CEJ)
- Département : - 126 K€ (Crèches)
- 43 K€ (Subvention Leca)
- Etat : - 90 K€ (Elections 2015 + Rythmes scolaires –
quote-part de dotation affectée en section
d'investissement)

⇒ Les produits générés par l'activité des services (Restauration, crèches, centres de loisirs....) et refacturation de moyens et personnels (CCAS, associations,...) s'établiraient à 4 133 K€.

⇒ Autres produits : 1 028 K€

Il s'agit essentiellement des autres produits de gestion courante pour 446 K€, du remboursement des frais financiers de la CAPVM liés aux transferts des équipements culturels et des ordures ménagères (213 K€) et du remboursement Sécurité Sociale estimé à 300 K€ pour 2016.

Les baisses de recettes non fiscales sont liées quasiment pour la moitié à la baisse de la dotation forfaitaire, les autres diminutions résultant de la réduction des refacturations à destination de la CAPVM, de recettes exceptionnelles telles des remboursements de sinistres.

Les recettes totales de fonctionnement permettant d'équilibrer la section de fonctionnement s'établiraient au final autour de 51.162 millions d'euros.

Le budget primitif 2016 sera construit sur une hypothèse de recettes réelles de fonctionnement estimées à 48.2 millions d'euros, soit un budget en net repli.

La reprise du résultat de clôture 2015 excédentaire estimé à 2.9 millions d'euros affectée en recettes de fonctionnement vient tempérer cette donne.

Cette contrainte qui pèse sur les ressources de la collectivité impose un budget prévisionnel de dépenses de fonctionnement inscrit dans une logique d'une maîtrise des postes de charges réaffirmée dans la note de cadrage.

B. Les charges de fonctionnement de la ville de Pontault-Combault :

Les travaux d'élaboration du budget primitif 2016 se sont une nouvelle fois déroulés sous le signe de nécessaires économies : réduction des coûts à travers une meilleure répartition des tâches, d'une recherche systématique du meilleur coût d'achat en retravaillant les cahiers des charges des marchés publics, du développement d'outils de gestion autour des systèmes d'information.

Pour autant, la ville doit faire face en 2016 :

- A la progression mécanique de certaines dépenses (GVT qui pèsera sur la masse salariale et augmentation des taux de cotisation sociale, contrats indexés,...)
- Aux décisions et engagements pris au cours des années précédentes (conventions d'objectifs,....).

a. Les charges de personnel (Chapitre 012) : 32 300 K€

Le développement de la qualité du service public repose avant tout sur les agents municipaux, sur la qualité d'écoute pour essayer de répondre au mieux aux attentes des citoyens. Une direction proximité a été mise en place pour permettre une meilleure consultation de nos concitoyens, que ce soit à travers les P'tits déjs citoyens que les consultations sur les projets municipaux ou le conseil participatif.

Par ailleurs, pour garantir la sécurité de tous et développer des actions de prévention, quatre postes de policiers municipaux ont été créés, lesquels permettront d'étendre prochainement les interventions de la police municipale jusqu'à 22H du lundi au samedi.

La consultation des parents d'élèves, de la communauté éducative et des agents municipaux a par ailleurs permis l'amélioration de notre dispositif de temps d'activités périscolaires qui devrait être encore renforcé avec le concours des associations de la commune.

Cette volonté d'amélioration du service public est au cœur du projet de la municipalité de Pontault-Combault. Cette amélioration, cette mobilisation de moyens humains autour des priorités du quotidien, impose par ailleurs des rationalisations et des suppressions de postes. Pour 2016, il s'agit de l'équivalent de 20 ETP qui devront être supprimés pour financer les priorités municipales et conserver des marges de manœuvre pour réaliser les investissements nécessaires à la commune.

L'évolution des charges de personnels intègre par ailleurs également le modification des taux de cotisations URSSAF vieillesse plafonnée qui passe pour sa part ouvrière de 6.85 % à 6.90 % et pour sa part patronale de 8.50 % à 8.55 %, le taux de CNRACL qui passe pour la part salariale et de 9.54 % à 9.94 % et pour sa part patronale de 30.50 % à 30.60 %, l'IRCANTEC qui passe pour sa part salariale tranche A de 2.64 % à 2.72 %, tranche B de 6.58 % à 6.75 % et pour sa part patronale tranche A de 3.96 % à 4.08 %, tranche B de 12.18% à 12.35 %. De même le taux d'assurance maladie passe de 12.80 % à 12.84 %. Le taux de cotisation au Cnfppt passe quant à lui de 1% à 0.9 %.

Enfin, dans le cadre du transfert de la compétence « Ordures ménagères » en direction de la nouvelle structure intercommunale, le volume de la masse salariale qui ne sera plus supporté par la collectivité s'établit à 1 139 K€. Rappelons que le principe de neutralité s'impose dans le cadre de transfert de compétences. Ce « gain » budgétaire a été neutralisé par une ponction de l'attribution de compensation (AC) d'un même montant.

La masse salariale constitue le premier poste budgétaire de dépense et s'établit à 32 300 K€ après retraitement du transfert des agents « Ordures ménagères » et la suppression de 20 ETP. Au regard de tous ces éléments, dont un certain nombre s'impose à la collectivité, toutes choses égales par ailleurs, ce poste enregistrerait une baisse de 3 % de budget à budget (après retraitement des O.M), soit une progression de 1.55 % par rapport au réalisé 2015, un certain nombre de postes n'ayant pas été pourvus en 2015.

Le temps de travail des agents communaux est de 35H hebdomadaires. Certains services sont organisés en annualisation pour absorber les variations d'activités dans leur cycle normal de travail. On notera parmi les principaux services concernés les secteurs scolaires ou périscolaires, la jeunesse, les espaces verts.

Par ailleurs, certains services peuvent être amenés à travailler avec des plannings en rotation afin de couvrir en terme de service des plages horaires étendues. Cela sera le cas pour la mise en œuvre du projet de service de la police municipale.

TABLEAU RECAPITULATIF POSTES PERMANENTS

	Janvier 2016		Janvier 2015		Var.Postes 2016/2015	Objectif de réduction de postes 2016
	Nombre de postes	Quotité des postes en ETP	Nombre de postes	Quotité des postes en ETP		
CABINET DU MAIRE						
Cabinet du maire	5	4,00	5	4,00	0	
Direction de la communication	8	8,00	8	8,00	0	-1
Direction de la prévention sécurité (police municipale, asvp, traversières)	30	25,5	34	27,6	-4	-4
Direction proximité	7	7,00	7	7,00	0	
TOTAL DIRECTIONS RATTACHEES AU CABINET DU MAIRE	50	44,50	54,00	46,60	-4	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES						
Direction général des services	10	10,00	10	10,00	0	
Direction du secrétariat général	2	2,00	2	2,00	0	
Administration générale	13	12,50	13	12,40	0	
Accueil central/courrier	7	7,00	7	7,00	0	
Direction urbanisme et aménagement	2	2,00	2	2,00	0	
Urbanisme foncier	5	5,00	5	5,00	0	
Environnement	4	3,90	4	3,90	0	
TOTAL DIRECTIONS RATTACHEES AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	43	42,4	43	42,3	0	
DEPARTEMENT SERVICES TECHNIQUES						
Direction département des service techniques	7	7,00	6	6,00	1	
Direction des bâtiments	3	3,00	3	3,00	0	
Régie bâtiments	38	36,80	38	36,60	0	-1
Hygiène et propreté	29	29,00	32	32,00	-3	
Total direction des bâtiments	70	68,8	73	71,6	-3	
Direction voirie	1	1	1	1	0	
Voirie	8	8,00	8	8,00	0	-1
Total direction voirie	9	9	9	9	0	
Direction des espaces publics et naturels	3	3,00	3	3,00	0	
Transport	5	5,00	5	5,00	0	
Espaces verts	43	43,00	43	43,00	0	-1
Propreté urbaine	20	20,00	38	38,00	-18	-4
Déchetterie			5	5,00	-5	
Total direction des espaces publics et naturels	71	71	94	94	-23	
TOTAL DEPARTEMENT SERVICES TECHNIQUES	157	155,8	182	180,6	-25	
DEPARTEMENT SERVICES A LA POPULATION						
Direction enfance éducation jeunesse	3	3,00	3	3,00	0	
Petite enfance	100	96,50	100	98,30	0	-3
Animation enfance	121	115,10	120	117,30	1	-1
Vie scolaire	115	114,50	115	114,50	0	-1
Restauration	76	61,75	74	61,45	2	
Régie centralisée	8	7,30	8	7,30	0	
Jeunesse	9	9,00	9	8,80	0	
Total direction enfance éducation jeunesse	432	407,15	429	410,65	3	
Direction de l'action sociale	5	4,90	5	4,80	0	-1
Logement	7	5,80	7	6,80	0	
Santé handicap	2	2,00	2	2,00	0	
Total direction de l'action sociale	14	12,7	14	13,6	0	
Direction sports et évènements	1	1,00	1	1,00	0	-1
Sports	27	26,60	27	26,60	0	
Evènements logistique	18	18,00	18	18,00	0	
Total direction sports et évènements	46	45,6	46	45,6	0	
TOTAL DEPARTEMENT SERVICES A LA POPULATION	492	465,45	489	469,85	3	
DEPARTEMENT RESSOURCES						
Direction des ressources financières	10	9,70	10	9,70	0	
Direction des ressources humaines	4	4,00	4	4,00	0	
Gestion administrative du personnel	11	10,80	11	10,80	0	
Développement des ressources humaines	6	6,00	6	5,00	0	
Total direction des ressources humaines	21	20,8	21	19,8	0	
Direction de la commande publique	1	1,00	1	1,00	0	
Achats	2	1,90	2	1,90	0	
Marchés	5	4,80	5	4,80	0	-1
Total direction de la commande publique	8	7,7	8	7,7	0	
Direction des systèmes d'information	11	10,70	11	10,70	0	
TOTAL DEPARTEMENT RESSOURCES	50	48,9	50	47,9	0	
Agents mis à disposition	6	5,80	7	6,80	-1	
Autres situations	15	14,80	15	14,80	0	
TOTAL GENERAL	813	777,65	840	808,85	-27	-20
Emplois d'avenir	6		4		2	
Apprentis	4		3		1	

On notera dans le changement de périmètre le transfert à la CAPVM du service collecte des ordures ménagères (18 agents), de la déchetterie (5 agents), d'agents d'entretiens pour les équipements culturels (3 agents)

b. Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 9 302 K€

Ce sont 847 K€ de charges à caractère général (prestations de services) que ne prendra plus en charge la ville au titre de la compétence « ordures ménagères ». L'évaluation de ce poste de charges enregistrerait une progression de 3 %.

c. Les subventions et autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 5 503 K€

Le périmètre de subventionnement associatif demeurerait stable, sous réserve de quelques ajustements encore à l'étude.

La subvention attribuée au CCAS serait maintenue au montant de 2015 : 1 183 097 €

Enfin, l'enveloppe dédiées aux autres contributions obligatoires et facultatives serait de l'ordre de 1 601 K€

- SDIS 77 :	530 K€
- Syndicats (SYMVEP, Pompiers,...) :	477 K€
- Indemnités « Elus » :	377 K€
- Autres :	217 K€

d. Les frais financiers :

Les frais financiers afférents à la dette en place au 31/12/2015 sont connus. Le stock de dette qui s'établit à 39 986 K€ se traduit par des frais financiers de 1 128 K€.

e. Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

La création de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, par fusion des 3 anciennes communautés d'agglomérations dont la Brie Francilienne à laquelle la Ville appartenait, repose la question de la contribution au FPIC puisque la Ville et l'ancienne agglomération étaient contributeurs. En effet, les SAN et les EPCI issus d'un SAN bénéficient de modalités de calculs spécifiques qui sont à prendre en compte pour leur intégration au sein de la CAPVM, ce qui est le cas pour le territoire Val-Maubuée.

Les conséquences ne pouvant à ce stade est calculées, il est proposé de façon prudentielle de provisionner 230 K€, correspondant à l'évolution estimée dans l'ancien périmètre.

II. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :

A. La programmation 2016 :

C'est une enveloppe de 7 500 K€ qui devrait être proposée pour le BP 2016 dédiée aux investissements souhaités par la municipalité. Ce niveau de dépense reste compatible avec les marges de manœuvre financières de la collectivité, soit une épargne brute cible de 2 600 K€ et un recours à l'emprunt autour de 6 000 K€.

Les projets retenus dans le cadre de la programmation 2016 conjugueront stimulation du tissu économique, maintien des services de proximité essentiels à la population mais également capacités budgétaires.

Conforme aux marges de manœuvre de la commune qui pourraient être dégagées, le PPI sur la période 2014-2020 a été estimé à 35 M€.

Les investissements 2016 ont été programmés à hauteur de 8,6 K€ (en incluant 1,1 K€ d'opération réinscrites de 2015) :

- Programmation 2015 réinscrite :

- Centre de loisirs Pajot 520 K€
- Restructuration du Pôle Gare : 595 K€

- Programmation 2016 :

- Etudes, matériel, équipements (Hors PPI) : 1 750 K€
Il est à noter un programme sans précédent de développement de l'école numérique pour 350 K€ qui s'inscrit dans un schéma directeur programmé sur 5 ans d'environ 1.2 million d'euros.
- Acquisitions foncières : 250 K€

- PPI travaux :

En matière de voirie, il serait proposé une enveloppe de 2.7 millions d'euros comprenant des travaux d'éclairage public, des rénovations de chaussées et de trottoirs identifiées particulièrement dégradés dans le cadre d'un diagnostic global établi.

En matière de rénovation de nos bâtiments, il serait proposé une enveloppe de 2.8 millions. Parmi les projets les plus structurants, on notera :

- > 300 K€ pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de rénovation-extension de la Mjc
- > 1 270 K€ de travaux dans les écoles
- > 376 K€ de travaux dans les bâtiments sportifs
- > 854 K€ dans les autres bâtiments

B. Les recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont principalement financées par les recettes suivantes : les ressources propres, le fonds de roulement, l'épargne brute et l'emprunt. Afin de soutenir l'investissement local, la loi de finance pour 2016 élargit l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA ; désormais, les dépenses d'entretien engagées, au 1^{er} Janvier 2016, sur les bâtiments publics et les voiries, pourront bénéficier d'un remboursement de TVA au taux de 16.404 %.

a. Les ressources propres :

Les ressources propres d'origine interne seraient estimées à un total de 6 968 K€ pour 2016 :

- FCTVA et TLE	1 100 K€
- Subventions, participations dont 450 K€ du STIF	595 K€
- Remboursement dettes CAPVM	886 K€
- Produits de cessions non réalisées en 2015	447 K€
- Excédent cumulé de fonctionnement affecté en réserve	2 000 K€
- Dotations aux amortissements	1 750 K€
- Autofinancement (virement de la SF vers la SI)	700 K€
Total :	7 478 K€

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette constituant une dépense obligatoire (4 381 K€), **3 097 K€ seraient disponibles pour le financement des opérations d'investissement** estimées à 8 600 K€ dont le pôle gare pour 595 K€ et l'opération « Pajot » pour 520 K€.

b. L'emprunt :

Un emprunt d'environ 5,5 millions d'euros serait donc inscrit afin d'engager la programmation « investissements » 2016.

PARTIE III : Eléments de prospective financière 2016-2020

Depuis 2014, la baisse continue du principal concours financier de l'Etat (DGF) qui s'est traduite pour Pontault-Combault par une perte cumulée de recettes estimée à 2.5 M€, un produit de fiscalité locale ne reposant que sur la dynamique des bases et des produits d'activités des services (restaurations scolaires, crèches,...) étroitement liés au contexte économique et social pèsent sur l'équilibre budgétaire. La réduction des dépenses ne peut pas nécessairement suivre un rythme aussi soutenu.

Les présents éléments de prospective financière réalisés à partir du CA 2015 visent à appréhender l'évolution des principaux ratios de solvabilité de la ville de Pontault-Combault.

L'analyse de la capacité de la ville à mener à bien son programme d'investissement sera fait au regard de l'évolution de son épargne brute et de capacité de désendettement, indicateur le plus discriminant pour l'appréciation de la santé financière d'une collectivité.

L'épargne brute constituant la base de l'équilibre budgétaire de la prospective, une analyse dite de sensibilité est réalisée sur les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général (011) et les charges de personnel (012) afin de maintenir un ratio de solvabilité en deçà des 15 ans et un volume d'investissement à 6 500 K€ / an.

- Un ratio de solvabilité à 15 ans en 2020 nécessiterait :
 - La poursuite de la diminution du poste « Charges de Personnel » pour neutraliser l'effet du Gvt et contribuer à la nécessité de préserver l'autofinancement participant au financement des investissements
 - La poursuite de la diminution du poste « Charges à caractère général » d'environ 6%/an sur les deux prochains exercices
 - L'augmentation des recettes du domaine dont la taxation de l'utilisation du domaine public pour augmenter les recettes du domaine d'environ 4%/an sur les deux prochains exercices

Il conviendra donc au travers de ces quelques éléments d'analyse de sensibilité de trouver le bon équilibre pour préserver un service public de qualité tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de la ville.

Conclusion

Les orientations budgétaires proposées pour le budget 2016 s'appuient sur des agrégats financiers qui devront rester des indicateurs que les politiques publiques devront respecter pour, au travers ce mandat, maintenir un équilibre subtil à trouver afin :

- De ne pas augmenter la contribution des citoyens en matière de pression fiscale au-delà de l'évolution des bases, ce qui correspond à l'effort demandé pour lisser l'évolution d'une inflation maîtrisée grâce aux politiques européennes
- De maintenir et développer un service public en adéquation avec les attentes des citoyens où la solidarité intergénérationnelle, développement du lien social et mieux vivre ensemble prennent tout leur sens
- D'améliorer le cadre de vie et de s'inscrire dans une démarche de ville en mouvement où l'habitat évolue pour accueillir de nouveaux habitants, où les structures sont pensées et optimisées pour répondre aux nouveaux besoins, tout en préservant des aires de respiration.

En matière de fonctionnement, bon nombre de collectivités ont recours à l'augmentation de la pression fiscale pour maintenir leur programme municipal, bon nombre de collectivités ont décidé de rendre payant les temps d'activités périscolaires (TAP liés à la réforme des rythmes scolaires). A Pontault-Combault, nous nous engageons résolument pour que l'accès aux activités périscolaires ou extrascolaires ne soit pas freiné par des questions financières. Les TAP resteront gratuits et la généralisation du quotient familial sera recherchée partout où cela sera possible. Sur les TAP, pour tenir à la fois les engagements de gratuité, de qualité et de diversité, les associations locales dont le savoir-faire n'est plus à démontrer, seront peu à peu intégrées aux activités proposées.

En matière d'investissement, la ville a des projets ambitieux :

En témoigne :

- ⇒ *Le concours d'architecte lancé pour réaliser l'extension-réhabilitation de la MJC*
- ⇒ *L'avancée de scénarii issus des études réalisées pour la création d'un parking relais près de la gare dont l'équilibre économique et financier ne devra pas peser sur la collectivité*

- ⇒ *La poursuite des négociations pour la construction d'un commissariat de circonscription pour lequel la collectivité a acquis le foncier nécessaire*
- ⇒ *La poursuite de l'aménagement du pôle gare pour améliorer la sécurité, l'accessibilité, le stationnement et promouvoir la circulation douce (parking à vélos) dont 75 % du coût seront financés par le Stif et qui va pouvoir reprendre après avoir procédé aux rétrocessions foncières préalables nécessaires.*
- ⇒ *La réflexion en cours pour, d'une part, redonner le devant de l'hôtel de Ville aux piétons en trouvant des solutions de contournements pour garer les véhicules et d'autre part aménager un véritable parvis donnant sur le parc poumon vert du centre-ville*

Par ailleurs, avec la participation active de nos élus, la nouvelle communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne va poursuivre le travail en cours sur la reconstruction du conservatoire de musique dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, un concours venant d'être lancé. Le Nautil va également retrouver une nouvelle jeunesse avec le développement de nouvelles activités.

Il va de soi que de tels projets nécessitent un travail conséquent pour aboutir dans des conditions acceptables pour tous en répondant aux besoins du plus grand nombre, ce qui nécessite de nombreuses consultations et la Ville prendra par ailleurs le maximum de garanties pour monter des projets viables que la collectivité puisse assumer sans mettre à mal les finances de la Ville.

Le budget de notre commune doit être à l'image des priorités de l'équipe municipale pour une ville active et accueillante qui prépare l'avenir, pour un service public d'excellence, pour des politiques solidaires et fraternelles, pour une commune où il fait bon vivre au quotidien. Ce projet sera à nouveau au rendez-vous du budget 2016, le sérieux budgétaire au service de notre ambition pour une ville équilibrée.

Les orientations qui vous sont proposées répondent à l'ensemble de ces exigences prenant appui sur une construction budgétaire réaliste, pour construire des fondations saines au service du Pontault-Combault de demain.